



ZONE DE DISTRIBUTION : S. VERN-CESSENON BOURG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. L'adhésion de la commune au Syndicat Orb et Vernazobre a pris effet au 01 janvier 2025.	A - A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité convenable - C : Eau de qualité insuffisante - D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : FOULON AMONT, FOULON AVAL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 2373 personnes sur 1 commune (CESSENON-SUR-ORB). Le responsable des installations est : « SIVOM ORB ET VERNAZOBRES ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIVOM ORB ET VERNAZOBRES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
NITRATES	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,23 mg/L Valeur maxi : 3,5 mg/L
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 297 Valeur maxi : 0 microgramme/L
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,64 NFU
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 22,9 °f Valeur maxi : 24 °f
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	

Quelques conseils	
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/06/2025

UDI 034000138

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

